

2021, un conseil stratégique phytosanitaire obligatoire pour tous les agriculteurs

Les Chambres d'agriculture prêtes à répondre aux besoins des agriculteurs

La loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Avec elle l'obligation pour les agriculteurs de recourir à un conseil stratégique phytosanitaire à raison de 2 tous les 5 ans. Ce nouveau conseil obligatoire sera vérifié lors du renouvellement du Certiphyto DENSA (décideur en entreprise non soumise à agrément).

Pour répondre aux nouvelles exigences de conseil phytosanitaire, et apporter un conseil indépendant de qualité aux agriculteurs, les Chambres d'agriculture se sont dotées d'un dispositif de conseil individuel répondant à ces exigences.

Ce conseil vise à accompagner l'agriculteur dans l'évolution de ses pratiques de protection des cultures pour une utilisation moindre des produits phytosanitaires tout en conservant les objectifs techniques et économiques de l'exploitation.

150 conseillers et 67 encadrants répartis dans 81 départements sont déjà formés à la réalisation de ce nouveau conseil. Entre 100 et 150 autres le seront dès 2021. Des conseils « tests » ont été réalisés dans tous les territoires auprès de 1185 agriculteurs en 2020. Cette anticipation permet aux Chambres d'agriculture de répondre présents dès 2021 à cette nouvelle réglementation et proposer aux agriculteurs un accompagnement de qualité.

Au-delà du conseil stratégique phytosanitaire, les Chambres d'agriculture forment les agriculteurs en proposant des sessions de formation pour renouveler ou obtenir son Certiphyto. C'est ainsi un accompagnement complet, de conseil stratégique, de préconisation et de formation qui est proposé par les Chambres d'agriculture aux agriculteurs dans les territoires.

Quelques chiffres sur l'accompagnement des Chambres sur les phytosanitaires :

- 1000 conseillers détenteurs du Certiphyto Conseil
- 26 300 agriculteurs accompagnés par des Chambres dans un conseil individuel phytos en 2019
- 1900 agriculteurs accompagnés dans un groupe DEPHY et 2800 dans un groupe 30 000 par des conseillers de chambres d'agriculture en 2019.
- 438 formations Certiphyto en 2019 ayant bénéficiées à 3227 agriculteurs
- 5400 agriculteurs ont bénéficié d'une formation sur des thèmes touchant à la réduction de l'usage et des impacts des phytosanitaires en 2019.

Pour en savoir plus : <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/des-nouveautes-sur-le-conseil-phytosanitaires-a-partir-de-janvier-2021/>

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur :

